



Contre la démolition des réglementations du travail collectives et nationales, pour la défense du code du travail et des statuts :

RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI

Le projet de loi du gouvernement Hollande-Valls sur le travail est à présent connu.

Ce projet vise à enterrer un siècle de droits du travail. Il cherche à faire baisser le « prétendu » coût du travail (salaire et protection sociale) sans jamais s'attaquer au coût du capital alors que les entreprises bénéficient de plus de 200 milliards d'exonérations fiscales et sociales chaque année !

Son moyen : rendre le pouvoir aux patrons de décider librement et unilatéralement, entreprise par entreprise, différemment pour chaque salarié : du temps de travail, des rémunérations et des licenciements.

Ce projet, s'il prenait force de loi, nous ferait basculer dans un monde totalement déréglementé où le droit minimum s'imposant aux accords d'entreprise ne serait plus le Code du travail et les conventions collectives mais où à l'inverse ce serait l'accord d'entreprise qui énoncerait le droit. Il rendrait ainsi le Code du travail et les conventions collectives facultatifs.

Par tous les chantages possibles, l'employeur aurait la main pour imposer ces "accords" ... comme il y a 150 ans, avant le Code du travail.

Rendez-vous compte :

- Un accord de « maintien de l'emploi » pourra être conclu ayant pour but la « préservation » ou le « développement » de l'emploi. Ils ne seront pas limités aux entreprises en difficulté. Ces seuls motifs permettront d'imposer aux salariés la baisse des garanties prévues par leur contrat de travail (rémunération, temps de travail...). Grosse nouveauté en revanche : si un salarié refuse de voir son contrat de travail modifié suite à cet accord, il sera licencié !!
- Le temps de travail des apprentis de moins de 18 ans pourra atteindre 10 heures (8 heures aujourd'hui) par jour et 40h (35 heures aujourd'hui) par semaine, sur simple décision de l'employeur.
- La durée quotidienne de travail sera toujours de 10 heures, mais pourra monter à 12 heures par simple accord d'entreprise. À défaut, il sera encore possible pour l'employeur de solliciter l'inspection du travail. Elle sera aussi toujours de 48 heures par semaine, mais pourra atteindre 44 heures sur 16 semaines (contre 12 aujourd'hui) et même 46 heures par accord d'entreprise. Voire 60 heures hebdomadaires avec l'accord d'une autorité administrative.
- La durée légale est toujours fixée à 35 heures. À charge, pour le chef d'entreprise, de fixer, par accord avec les syndicats, le taux de majoration, sans pouvoir descendre, comme aujourd'hui, en-dessous de 10 %. Mais un accord de branche ne pourra plus s'y opposer. À défaut d'accord d'entreprise ou de branche, la majoration restera à 25 % pour les huit premières heures et 50 % au-delà.
- Un accord d'entreprise pourra être conclu s'il est paraphé par des organisations représentant au moins 50 % des salariés. Si elles ne sont que 30 %, elles pourront alors demander l'organisation d'une consultation des salariés. Si le référendum va dans le sens d'un accord, ce dernier sera alors validé et les autres syndicats, même s'ils pèsent 70 % du nombre de salariés, ne pourront plus s'y opposer.

AU CŒUR DE CE PROJET DE LOI LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ (CPA)

Il vise à accompagner la personne dans son parcours professionnel (activité salariée, chômage, formation, auto entrepreneur) et substitue aux droits collectifs des droits individuels (sous forme de points, échangeables entre eux) aléatoires et au rabais par rapport aux droits collectifs gagnés par la lutte des salariés au fil des décennies. À charge pour le salarié de « gérer » individuellement hors de tout cadre établi par des droits collectifs, ses relations avec ses employeurs.

Le CPA c'est le dynamitage de tous les droits collectifs et nationaux codifiés dans le Code du travail, les conventions collectives, le code de la sécurité sociale et les statuts publics.

Ce CPA, précise le projet de loi, s'appliquera à tous les salariés **sans exception, du privé comme du public**. Cela démontre que les garanties collectives fortes de notre statut sont de trop aux yeux de certains et que le chômage et la précarité dans l'esprit des gouvernants, doivent aussi s'appliquer aux salariés du public.

TOUS ENSEMBLE PUBLIC / PRIVE

C'est la même logique qui s'exprime dans la fonction publique à travers le **protocole PPCR** (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations), signé par des syndicats minoritaires notamment la CFTD, l'UNSA, la FSU et la CFTC, qui en rapprochant par le bas les déroulements de carrières des trois versants de la fonction publique prépare **la mobilité généralisée pour accélérer les plans de suppressions d'emplois et fusions-restructurations ainsi que la liquidation des statuts particuliers...** Premières applications de ce protocole la nouvelle grille indiciaire qui rallonge la carrière. Et la suppression des bonifications distribuées au moment de l'entretien professionnel pour les B.

De la première à la dernière ligne le projet El Khomri est **un ensemble cohérent destructeur qui dépasse le seul enjeu du secteur privé. C'est une logique d'ensemble qui frappe violemment tout le monde du travail. Il n'est ni amendable, ni négociable.**

Le projet de loi EL KOMRI, comme le pacte de responsabilité (40 milliards de cadeaux au patronat) ne créera aucun emploi.

Une seule exigence s'impose contre la mise en pièces du Code du travail, celle de l'unité des organisations syndicales pour le retrait du projet. Dans la toute prochaine période des initiatives seront annoncées. Tous ensemble, soyons prêts à nous mobiliser.

TOUS ENSEMBLE JEUNES ET TRAVAILLEURS POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI

Le gouvernement vient d'annoncer le report du 9 au 24 mars de la présentation du projet de loi en conseil des ministres, craignant la mobilisation des travailleurs et jeunes.

De partout monte un rejet massif et s'impose le mot d'ordre de retrait du projet de loi.

Plusieurs organisations de jeunesse, rejointes par les Unions Régionales d'Île-de-France (URIF) CGT, FO, Solidaires, FSU, appellent à manifester le :

mercredi 9 mars à 12h30 à PARIS au siège du MEDEF, avenue Bosquet vers le ministère du travail rue de Varenne (métro Ecole militaire).

La CGT Finances publiques invite les agents à participer nombreux à ce rassemblement.

Les syndicats URIF d'Île-de-France appellent à préparer la journée de grève interprofessionnelle du 31 mars 2016.